

Table-Ronde
L'EVOLUTION DES LANGUES CREOLES VERS L'ECRITURE
(compte rendu de la responsable)

Marie-Christine Hazaël-Massieux

Après avoir présenté les excuses de Ralph Ludwig et d'Albert Valdman dont la participation avait été primitivement prévue, mais qui, pour des raisons professionnelles n'ont pu se rendre à Paris pour le Congrès, Marie-Christine Hazaël-Massieux fait une présentation synthétique de la question de l'écriture des langues créoles : les créoles, de toute base lexicale, se présentent à bien des égards comme exemplaires pour l'étude de l'évolution linguistique. Sur le plan de leur évolution vers l'écriture, ils constituent encore une source remarquable d'information pour les linguistes. Les conditions de fonctionnement des créoles sont profondément marquées par l'oralité, depuis leur « naissance » (colonisation, esclavage...), jusqu'à nos jours où ils restent souvent, dans les situations de diglossie qui les caractérisent largement, la langue des échanges oraux quotidiens, par opposition aux langues européennes (français, anglais, portugais...) qui remplissent alors les fonctions plus formelles, et en particulier l'écriture

Si l'on a relativement peu de documents écrits en créole en ce qui concerne les premiers temps de la colonisation, on voit ceux-ci se multiplier au fil des années, et surtout à partir de la fin du XIXe siècle et au cours du XXe siècle : il est indéniable que, malgré les ambiguïtés qui caractérisent toujours ce genre de situation de passage à l'écrit, les locuteurs créoles, notamment pour une reconnaissance plus claire du statut de *langue* de leur créole, aspirent à le voir écrit et à l'écrire, même si les problèmes sociolinguistiques et linguistiques posés par cette évolution ne sont encore guère résolus.

Marie-Christine Hazaël-Massieux résume les quelques points qui sont susceptibles de souligner le caractère oral des créoles, et soulève également les principaux problèmes posés par leur passage à l'écrit :

Oralité :

- production en situation, avec présence des interlocuteurs (cf. rôle de l'intonation, des gestes, mimiques, et importance de la connivence)
- recours simultané possible à l'audition et à la vision pour la communication (une certaine simultanéité des moyens), alors que dans l'écriture, on ne dispose que de la vision (d'où linéarité de l'information)

- la redondance, indispensable à toute communication, est profondément marquée par l'oralité : importance des répétitions, développement syntagmatique du discours, plutôt qu'extension paradigmatische (lexique), etc.
- préférence pour la juxtaposition des unités, qui l'emporte largement sur la subordination
- rôle essentiel de l'intonation qui remplit non seulement des fonctions expressives, mais également des fonctions grammaticales pour l'identification des unités et leur mise en relation

Écriture :

L'évolution vers l'écriture implique que des « solutions » soient proposées pour le remplacement des données fondamentales de communication dans les conditions d'oralité, d'où les questions posées :

- la mise en oeuvre de systèmes de notation graphique (tenant compte à la fois du scripteur, mais aussi du lecteur-récepteur) qui ne peuvent oublier la nécessité d'une certaine redondance
- l'évolution grammaticale liée aux nouvelles conditions de production : développement de mots-outils pour remplacer l'intonation, nouveaux « styles »...
- les développements lexicaux (extension des paradigmes), au service d'une précision et d'une discrimination plus grande
- la réflexion sur les variétés efficaces ou reconnues, la notion de standard ou de norme...
- la question de la littérature et de sa situation dans les processus d'accès à l'écrit.

A son tour, Didier de Robillard intervient pour tenter de montrer l'intérêt heuristique des traductions vers les langues créoles, à partir de langues hautes dans la diglossie. En effet, selon lui, les traductions de ce type ont un rôle à jouer distinct de celui de la création littéraire qui est effectuée directement en créole. Les traductions permettent en effet de détecter un grand nombre de points sur lesquels la langue mérite un effort d'élaboration pour accéder au registre fonctionnel de l'écrit, du fait de la confrontation avec des écrits réalisés dans une langue déjà adaptée aux registres formels. Ainsi, les exemples qu'il propose montrent (outre les problèmes de graphie, d'orthographe, de découpage morphologique, etc., qu'il choisit de ne pas évoquer), la nécessité d'étendre la diversité registrale des créoles, ainsi que leur potentiel d'intellectualisation. Il conclut en rappelant qu'en somme, on retrouve, dans le cas de l'évolution des langues créoles vers l'écrit, les grandes questions posées par le Cercle linguistique de Prague lorsque celui-ci s'était intéressé à la standardisation du tchèque.

En ce qui concerne le passage à la littérature, Jean-Claude Carpanin Marimoutou souligne un certain nombre de points :

1. Les sociétés franco-créoles sont jeunes et caractérisées par une situation de diglossie (le créole réunionnais n'est pas reconnu comme « langue régionale » et n'est donc pas enseigné). De ce fait, elles se passent aisément d'un écrit créole fonctionnel, institutionnel ou officiel

qui, pour l'instant, ne correspond à aucune demande sociale. Cela a trois conséquences directes :

a - Il n'existe pas de champ littéraire créole en tant que tel ; tout texte créole est, de ce fait, une sorte d'hapax socioculturel.

b - L'écrivain créolophone réunionnais est, qu'il le veuille ou non, francophone, i.e. pris dans un réseau de références qui renvoient, d'une façon ou d'une autre, au champ littéraire français ou francophone (cf. les pratiques actuelles du poème visuel par exemple ou la réécriture en créole des romans publiés en français sur la scène parisienne).

c - A de rares exceptions près (catéchismes au XIX^e siècle, proclamation de l'abolition de l'esclavage à Maurice, quelques slogans publicitaires), l'écrit créole est toujours littéraire, ce qui implique une pratique différente sinon de la langue du moins du langage et de la communication et, en tout cas, une posture d'énonciation particulière, décalée (y compris dans le rapport au familier), visible en particulier dans le travail de traduction ou de réécriture de textes étrangers, à partir desquels s'instaure le littéraire créole par intégration et transformation d'espaces énonciatifs.

2. La littérature privilégie le principe d'écriture et non celui de scription ou d'inscription. Elle se fait contre le prêt à écrire, pour l'idolectal et l'hétérogène, pour la mise en scène de la variation et des registres, etc., dans le pluriel et le décentré. D'une certaine façon, elle est une *textualisation du « rien », une transformation de ce « rien » ou de la « chose » en objet appréhendable*. Or la situation sociolinguistique du créole et le rapport à l'oralité entraînent de la part de l'écrivain une volonté de « retrousser la diglossie » qui suppose la mise en question des représentations du créole comme collection de paroles éclatées. Sur le marché supposé et insécurisé du sens n'est recevable que ce qui paraît renvoyer aux énoncés et aux désirs de la communauté : écriture de la ruralité, basilectalisation, clichés de langue et de culture, redondance spectacularisée, etc.

3. L'écriture créole est donc sous-tendue par un imaginaire linguistique particulier qui l'inscrit d'emblée dans le champ du littéraire, i.e. de la « langue fictive » (cf. le travail de Danyèl Waro : de la lexicalisation à l'écriture ; du son au renforcement phonique dans la chaîne du sens ; le choix graphique a ici un rôle dans la production littéraire). Il s'agit bien de « *spectaculariser* » la langue et le langage : donner à lire, c'est ici d'abord donner à voir ; écrire, c'est montrer que l'on écrit et que, ce faisant, on produit un langage et un univers propres. Dans cette perspective, les conditions du passage à l'écriture font de la littérature créole, et en particulier du roman et de la nouvelle, l'espace visible (donné à voir) d'une organisation du composite.

Les interventions (nombreuses) du public, ont porté largement sur la question de la définition des langues créoles : qu'ont les créoles de spécifique comme « langues » par rapport aux autres langues minorées, autrement dit qu'appelle-t-on « créoles » ? L'explicitation de leurs liens d'une part avec les langues des coloniseurs, d'autre part de leurs naissances dans des conditions socio-historiques très spécifiques (colonisation, esclavage, XVII^e-XVIII^e siècles, rapports entre maîtres et esclaves dans la société d'habitation puis de plantation, etc.), le retour sur les théories des cycles pidgins-créoles, l'analyse des principales hypothèses sur la genèse des créoles, se sont révélées des points centraux, qui ont permis ensuite un retour sur les questions plus spécifiques du passage à l'écriture au cours de la courte histoire des

créoles, mais également pour une étude des développements contemporains : en lien avec l'école, dans les divers contextes des pays créolophones, mais également pour une approche de la lisibilité des créoles, et une analyse des représentations des lecteurs potentiels et de leur acceptation d'un créole écrit.